

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2019

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 118

présenté par

Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 10 B**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les rapports du ministère de l'intérieur destinés à communiquer les chiffres de la délinquance distinguent de manière systématique l'item des violences faites aux femmes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement les députés du groupe socialiste demandent que les rapports issus du ministère de l'intérieur destinés à communiquer les chiffres de la délinquance distinguent de manière systématique l'item violences faites aux femmes.

Ces éléments d'information nous permettront de prendre les décisions adaptées pour améliorer la lutte contre les violences conjugales.

Tel est le sens de cet amendement.